

## **Agriculture familiale et territoires ruraux en Afrique de l'Ouest : un potentiel de développement local, durable et patrimonial**

René Billaz, Jacques Lefort, Eric Barraud Marie, Rose Mercoiret

Les exploitations agricoles familiales se situent dans de multiples territoires aux caractéristiques diverses en terme de conditions naturelles, de densités humaines ou de rente de situation. Leur existence, leur développement, leur vie familiale et professionnelle, s'inscrit au sein des particularités de chaque territoire. Chaque territoire se caractérise par un espace géographique avec ses caractéristiques et ses facteurs environnementaux, mais aussi par une (ou des) communauté(s) humaine(s) qui a (ont) établi avec cet espace, une maîtrise ou un lien étroit, le plus souvent inscrits dans la durée, à des degrés divers. Le développement des exploitations familiales (revenus, emplois, sécurité alimentaire...) est lié – de façon étroite – aux territoires concernés et à leurs communautés.

Les territoires sont sous les projecteurs : les décideurs et les acteurs prennent conscience que la globalisation s'est faite, le plus souvent, selon les filières de produits, loin de la diversité et de la spécificité des territoires (parfois même en les reniant) avec des externalités négatives générées sur le plan économique, social et environnemental : dégradation des écosystèmes, disparition d'emplois, inégale répartition de la valeur, appauvrissement des exploitations paysannes.... En réaction, certains territoires conduisent des expériences ou des modes de développement spécifiques, durables et territorialisés. Il faut noter que, bien souvent, ces initiatives sont nées dans des territoires plus ou moins marginalisés par le développement économique globalisé et considérés parfois comme peu susceptibles de s'inscrire dans ce développement. De nombreux exemples dans le monde montrent qu'un développement territorial basé sur la mobilisation autour des caractéristiques spécifiques ou patrimoniaux d'un territoire peut entraîner un développement des exploitations paysannes qui y vivent et y produisent. Les spécificités font alors ressources.

### **1. Un développement territorial, durable et patrimonial**

Un grand nombre d'expériences indiquent que des choix de modèles ou de modalités de développement territoriaux sont capables de produire des résultats positifs quant aux performances économiques et d'emplois locaux, tout en s'inscrivant dans des marchés variés (locaux, de proximité, régionaux, nationaux ou globaux) avec une résistance notable aux concurrences et aux délocalisations ; le tout avec des performances écologiques ou environnementales particulièrement intéressantes et selon des mobilisations sociales et/ou professionnelles.

#### **1.1 - Le capital territorial patrimonial**

**Le capital territorial** constitue l'ensemble des composantes ou ressources naturelles et humaines dont dispose un territoire. Ce concept a été défini par l'Observatoire européen LEADER qui s'interrogeait sur les facteurs qui pouvaient aider à comprendre les territoires en matière de compétitivité. Cette notion de capital territorial n'est pas statique mais dynamique. Elle correspond à l'idée que peuvent se faire du territoire ceux qui sont à la recherche d'une marge de manœuvre pour agir. Elle est donc liée à la notion de "projet de territoire". Chaque territoire cherche à trouver sa place en jouant sur l'accès aux marchés, sur son image, sur son potentiel d'attraction vis-à-vis des populations et des entreprises, sur sa capacité à renouveler sa gouvernance, etc. Le capital territorial renvoie à ce que sont les ressources du territoire, (milieu naturel, activités, paysages, patrimoine matériel, culture alimentaire, savoir-faire, etc.), dans la perspective non d'un inventaire comptable, mais de la recherche des spécificités susceptibles d'être appropriés par les acteurs locaux et mises en valeur.



**Le patrimoine territorial** est une expression du capital territorial spécifique au territoire considéré. En d'autres termes, le patrimoine constitue une dimension essentielle de la ressource territoriale et sa mobilisation peut traduire l'émergence d'un mode de développement territorial spécifique. Cette valorisation du capital territorial est là assez proche de la notion de « terroir » tel qu'il est défini, en France notamment (Cf. annexe 1).

On peut distinguer quelques caractéristiques majeures dans un développement territorial, durable et patrimonial, c'est-à-dire mettant en valeur le capital territorial dans ses spécificités :

- **Patrimonial** parce que basé sur la valorisation du capital territorial dans ses spécificités : les aptitudes (et contraintes) propres au territoire, les facteurs spécifiques du milieu, leur maîtrise durable et leur valorisation, les savoirs et savoir faire locaux, les productions locales (actuelles, oubliées ou nouvelles...) et leur typicité par rapport au territoire, les capacités d'organisation et de solidarité, le patrimoine paysager et/ou historique, etc.
- **Durable sur le plan écologique** par une gestion et une valorisation des facteurs du milieu local dans ses spécificités, ses potentialités et ses contraintes ; on parle alors d'agro écologie depuis la parcelle jusqu'aux unités de paysage en passant par les systèmes de productions et les exploitations familiales. Ces démarches sont essentielles car elles contribuent à la préservation des équilibres écologiques locaux (sols, biodiversité, paysages...), à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et assurent une meilleure prise en compte des biens communs (eau, biodiversité), ainsi qu'un accès plus large à une alimentation de qualité,
- **Durable sur le plan économique et social** par la qualité et la typicité des productions (éventuellement avec des labellisations) alors plus rémunératrices par la modification des chaînes de valeur. C'est-à-dire avec un accroissement de la valeur ajoutée et de l'emploi due à la production et à la transformation des produits sur le territoire et une organisation de sa mise en marché (circuits courts, valorisation par le tourisme, approvisionnement des villes voisines...) de produits ou de groupes de produits du territoire (Panier de biens...). Tout cela étant possible par la mobilisation communautaire autour de ces objectifs et par la qualification des hommes et des femmes qui sont les acteurs de ce développement.
- **Avec une ou des gouvernance(s) et une animation locales** qui assurent une participation, un partage des connaissances et des objectifs, des responsabilités comme des avantages ; depuis le diagnostic de l'état du territoire - y compris culturel (savoirs et savoirs faire)- jusqu'aux solidarités et aux mutualisations nécessaires pour les moyens d'aménagement, de production et/ou de transformation locale des produits et des biens, comme pour la protection ou la lutte contre les aléas climatiques ou économiques. Cette gouvernance et son animation sont une des conditions majeures de réussite du développement territorial, notamment sur le plan économique. C'est ainsi que l'on donne sens aux Projets.

## 1.2 – La diversité des territoires

La grande diversité de territoires caractérise l'espace africain en général et l'Afrique de l'ouest en particulier. Derrière de grands zonages (Sahel, Zones soudano sahéliennes, soudanaises, humides, de montagne...), se cache une marquerie de petits territoires bien individualisés. Cette individualisation est le résultat d'éléments physiques très hétérogènes (sols, altitude et topographie, climat) mais aussi de ce que les hommes ont fait de ces espaces et de ces éléments : densité humaine, histoire, ethnies, savoirs et savoirs faire, modes de mise en valeur, etc. On peut dire que les petits territoires, avec leurs dénominations traditionnelles et, bien souvent, leurs évolutions administratives, constituent une prise de conscience, par les hommes et leurs communautés, de cette diversité : Fouta Djallon, Pays Dogon, Ferlo, Atakora, Nord Mossi, etc., la liste est longue.

Cette diversité est une grande richesse dans le contexte d'uniformisation actuel. Une demande accrue de diversité, de qualité et de typicité locale des produits alimentaires mais aussi artisanaux ou touristiques, se



manifeste et connaît une croissance considérable. La diversité territoriale est à même de répondre à cette attente par une mobilisation des capitaux territoriaux patrimoniaux, notamment des potentiels de produits marqués de cette diversité.

## **2. Les volets d'un développement territorial, identitaire et durable**

L'appréhension, le diagnostic et la valorisation durable du capital territorial (des potentialités patrimoniales) d'un territoire dépendent largement des conditions de sols et de climat, de la rente de situation économique, des densités humaines et modes d'occupation, des activités agricoles, pastorales ou forestières et des cultures des différentes communautés humaines ou des ethnies de chaque territoire considéré. Mais ils dépendent aussi de la diversité des appréhensions par les acteurs: agents économiques, décideurs, élus, administratifs... ainsi que des rapports sociaux sur le territoire.

Les volets d'une démarche de développement territorial patrimonial et durable s'inspirent largement des « Chemins de Terroirs » mis au point par l'association « Planète Terroirs » à partir des expériences de territoires en France, en Europe et dans le monde. Ces volets sont :

- Une appréhension et appropriation collective du territoire dans ses spécificités patrimoniales et ses diversités....
- L'élaboration d'un projet de territoire grâce à la mise œuvre d'une dynamique sociale ;
- Une gestion durable et spécifique du milieu naturel et de ses ressources ;
- Des systèmes productifs agro écologiques ;
- Une transformation et/ou valorisation locale des productions, notamment pour capter la valeur ajoutée ;
- Une valorisation de la spécificité et de la typicité des produits ;
- Une commercialisation maîtrisée ;
- Une qualification des hommes et des femmes ;
- Une gouvernance adaptée et une mobilisation des collectivités territoriales.

La valorisation des ressources d'un territoire est le fruit d'une construction qui associe ces multiples étapes.

### **2.1 – L'approche d'un territoire**

**Un territoire peut être appréhendé selon diverses échelles** : un terroir lié à des conditions naturelles et/ou humaines (ethniques notamment) spécifiques, une commune, une entité administrative plus grande, etc. De même les limites d'un territoire ne relèvent pas d'une démarche unique mais dépendent des densités humaines, modes d'occupation et mise en valeur, productions concernées, etc.

Pour des communes rurales constituées, par exemple, d'une vingtaine de terroirs, il est important de connaître le regard que portent leurs élus, issus chacun d'entre eux d'un terroir spécifique, sur le territoire communal dans son ensemble, ses routes et pistes et leur praticabilité, son réseau hydrographique et son potentiel, l'histoire des projets de développement avec leurs succès et leurs échecs. Il en est de même des administrations départementales, provinciales, alors que les territoires qu'elles ont à administrer représentent plusieurs communes.

*Un exemple : des hache-pailles destinés initialement à l'embouche bovine et ovine, abandonnés depuis quelques années dans les concessions, sont actuellement remis en état pour aider à la fabrication de composts.*

*Un autre : les limites des communes, telles que tracées sur les cartes au 1/200.000ème, semblent faire peu de cas de celles des terroirs situés à leur périphérie.*

### **2.2 - Un projet de territoire communautaire**



**Un territoire peut être considéré comme un espace de projet(s) pour des communautés humaines** regroupant des acteurs locaux (exploitations familiales, artisans ...) désireux de valoriser les potentialités locales, par une (des) actions porteuses de l'identité du territoire. Cette approche communautaire est nécessaire pour deux raisons majeures :

- La nécessité de moyens et d'équipement que les exploitations familiales isolément ne peuvent pas acquérir, ne disposant généralement pas des capitaux nécessaires. Le recours à diverses formes de mise en commun ou de mutualisation est alors nécessaire : aménagements collectifs et individuels (érosion pluviale ou éolienne, maintien et amélioration de la fertilité, aménagements pour l'irrigation, etc.), équipements agricoles (travail du sol notamment), transformation et conditionnement des productions, commercialisation...
- La protection et la lutte contre les aléas climatiques et économiques qui nécessitent des solidarités locales avant tout.

Dans la pratique, il existe rarement des organisations professionnelles ou traditionnelles se mobilisant spontanément pour un tel développement local ; ce sont, le plus souvent, **des initiatives de petits groupes, minoritaires** dans un premier temps, qui commencent à s'interroger, se renseigner, diagnostiquer, expérimenter... et qui arrivent à entraîner et mobiliser des communautés plus larges dans la voie d'un projet.

Il est essentiel que la connaissance du territoire et des composantes du milieu naturel et humain concerné soit ciblée et partagée entre les acteurs concernés. Il ne s'agit pas de réaliser une étude exhaustive mais plutôt de faire un diagnostic quant aux évolutions, aux fragilités et aux potentialités de ce milieu local. Les outils actuels tels que les enquêtes participatives ou la cartographie participative peuvent faciliter une approche communautaire de cette connaissance et de ce diagnostic.

Au titre des composantes du milieu, **la densité de population** rurale (en nombre d'habitants/km<sup>2</sup>) est une variable discriminante essentielle.

*En Afrique de l'Ouest la densité de population varie de moins de 50 à plus de 150, avec des conséquences majeures sur la gestion territoriale. Quand elle est de 100, chaque habitant « dispose » d'un hectare. Mais sur un terroir donné, tous les hectares sont-ils comparables vis-à-vis du potentiel de développement (l'aptitude p.ex. à des cultures vivrières, dont les céréales) ou des droits fonciers ? A noter que, quand on dispose d'enquêtes zootechniques fiables, on peut calculer la densité de ruminants au km<sup>2</sup>, en UBT (Unité de bétail tropical, équivalent à un zébu de 250 kg).*

*On peut aisément mesurer la densité de population dès lors que les cartes des instituts géographiques nationaux indiquent les limites des communes, départements et régions. Il suffit en effet de planimétrer les espaces ainsi délimités et d'y rapporter les données des recensements de population.*

*A l'échelle des terroirs, les géographes ont accès, grâce au réseau « Openstreetmap » à des images satellitaires d'une très haute définition, à partir desquelles, sur le terrain, en disposant de GPS portables, réaliser des travaux de cartographie participative extrêmement fructueux.*

Notons que les membres des communautés informelles peuvent être absents du territoire : par exemple, les migrants, dont la solidarité se manifeste par des envois d'argent, mais aussi les parents installés en ville, ou les jeunes des villages qui poursuivent leurs études en ville et souhaitent contribuer au développement de leur village.

*Exemples : on connaît l'importance des transferts monétaires effectués par les maliens travaillant en Europe. On peut également citer le cas d'étudiants burkinabés, de retour à leurs villages pour chaque période de vacances, désireux de contribuer à des projets de développement. On sait par ailleurs qu'à l'échelle mondiale, le montant des transferts des migrants est supérieur à celui de l'APD mondiale.*



### **2.3 - Une gestion durable et spécifique du milieu naturel et de ses ressources.**

Des aménagements et/plantations sont très souvent nécessaires pour la protection et/ou la lutte contre l'érosion (pluviale ou éolienne), pour le maintien et/ou l'amélioration de la fertilité, pour la protection de la biodiversité nécessaire (protections phytosanitaires notamment), pour l'irrigation, etc. Plusieurs types de démarches sont concernés :

**Des aménagements communautaires** à l'échelle des bassins versants, des ensembles agro pastoraux, pastoraux ou forestiers... Ces aménagements concernent des biens communs ou des biens gérés plus ou moins collectivement selon des modalités traditionnelles. Leur faisabilité et leur impact tient avant tout à la mobilisation des acteurs locaux concernés, au premier rang desquels les exploitations familiales.

*Des aménagements de terrasses de culture au Rwanda ou au Cameroun, de reforestation de lavakas à Madagascar, de cordons pierreux au Burkina Faso... sont autant d'exemples. Plus récemment, l'agroforesterie offre des alternatives très originales dont le Sénégal et le Togo, entre autres, donnent de belles illustrations.*

**Des aménagements ou des plantations au sein des exploitations** peuvent être nécessaires familiales : là encore, des cordons pierreux, des bourrelets antiérosifs, des embogagements, des plantations en agroforesterie... autant d'aménagements qui peuvent permettre à des exploitations familiales de gérer l'érosion et la fertilité dans des conditions écologiquement efficaces avec des résultats économiques.

*Dans plusieurs pays sahéliens, à la suite des grandes sécheresses des années 1970/80, des milliers de km de cordons pierreux ont été réalisés grâce à une mobilisation exceptionnelle des services publics, des ONG et des paysans eux-mêmes.*

**Des aménagements, équipements et modes d'organisation pour l'irrigation** et la gestion des ressources en eaux. Les échelles sont le plus souvent celles des petits bassins versants, des rivières et des bas fonds plus ou moins humides plutôt que de grandes retenues d'eau. Ces petits aménagements hydro agricoles nécessitent une mobilisation collective des exploitations intéressées et/ou concernées et donc des solidarités et des organisations et/ou mutualisations.

*Fréquemment, la faible profondeur de la nappe phréatique à proximité des bas-fonds permet une exhaure commode de l'eau et donc des cultures maraîchères et fruitières, dans le cadre de petits périmètres villageois relativement peu onéreux. Ces cultures permettent de diversifier l'alimentation familiale et fournissent des revenus monétaires appréciables. A souligner, au titre des cultures novatrices, celle du Moringa oleifera, dont les feuilles et les graines ont des propriétés nutritionnelles remarquables.*

### **2.4 -Des systèmes productifs agro écologiques**

**Des systèmes agro alimentaires** ancrés dans les éco systèmes d'un territoire engagent des modes de productions agricoles et des filières valorisant les potentialités écologiques, économiques et sociales de ce territoire, loin des vulgarisations standardisées autour de paquets techniques et d'intrants extérieurs.

Il est notamment nécessaire de s'appuyer sur les identités, la diversité et les savoirs locaux et cela tant dans les pratiques agricoles que dans les choix de productions végétales et/ou animales.

Les pratiques agro écologiques permettent de valoriser au mieux les potentialités et les spécificités locales et permettent également de produire des produits de nature « bio » et pouvant accéder éventuellement à un label de type Bio.



Les spécificités et les exigences de la démarche agro écologique sont grandes, citons en quelques unes :

- L'alternative aux engrais chimiques implique la pratique de successions (et d'associations) culturales et la diversification des cultures ainsi que le recours à des amendements organiques (composts, fumiers de diverses natures, engrais verts...);
- Les méthodes de labour ou de préparation des sols sont également des points importants qui dépendent de la nature des sols mais aussi de choix agro écologiques : labours d'enfouissement des matières organiques, labours légers, zéro labour...
- Les successions culturales sont également un enjeu agro écologique notamment quant à l'enherbement des cultures, à la gestion de la fertilité ou des réserves en eau...
- L'alternative aux pesticides tant pour les pathologies dues à des champignons que pour les attaques des insectes sont essentiels. Au moins dans les espaces sahéliens, on est loin de compte ; mais c'est aussi le cas de nombre de plantations dans les régions plus humides (la rouille du café, la pourriture brune du cacao).
- La nécessité de réduire le dramatique déficit fourrager : quelles places pour les cultures fourragères, et/ou pour les rotations avec sole fourragère (ou jachère pâturée...) ?

Il y a là de nombreuses thématiques de Recherche et développement...

*Les cultures sous ombrage modéré et améliorateur offrent dès à présent des références intéressantes. Il s'agit p.ex. du café au Togo, mais aussi des cultures maraîchères au Burkina Faso. En matière de cultures céréalières, on peut citer le cas du zaï mécanisé associé à des composts améliorés, voire enrichis, et au semis en sec grâce à l'enrobage local des semences maintenant pratiqué par de nombreux cultivateurs burkinabés. En matière de petit élevage, la maîtrise locale de pathologies majeures (comme la maladie de Newcastle des volailles) est maintenant une réalité dans plusieurs pays, grâce aux auxiliaires villageois de santé animale.*

**Le choix des productions** est un aspect majeur car la gestion de la diversité biologique et culturelle doit être assurée. On a parfois tendance à dire : « On va faire tel produit, eh bien on va transférer la race ou l'espèce dont on sait qu'elle fait bien ce produit ailleurs ». Nous pensons, à l'inverse, qu'il faut travailler sur les identités et la diversité locales de façon à s'appuyer sur la richesse de cette diversité biologique (cultivée et/ou élevée) locale pour œuvrer dans le sens d'une gestion durable de cette diversité en renforçant ainsi l'identité des produits concernés.

*En France on peut citer à titre d'exemple le travail particulier de deux associations sur ces questions : Le Collectif des Races Locales de Massifs (CORAM) qui travaille à l'amélioration et à la valorisation des races locales ovines et bovines des montagnes et Div'agri qui sur Auvergne Rhône Alpes travaille sur l'ensemble des espèces animales domestiques et des variétés/populations locales.*

*Pour en savoir plus : <http://www.races-montagnes.com/> et <http://www.divagri.fr/>*

Il faut évoquer le **risque de monoproduction** : dans de nombreuses régions, le poids dominant, sinon exclusif d'une production agricole a des conséquences négatives graves, économiques, face aux aléas du marché, et écologiques par l'absence de diversité. Et la démarche terroir ne doit évidemment pas conforter ce risque en spécialisant un territoire au détriment de la diversité et de la répartition des risques pour les revenus des producteurs.

*Les exemples sont nombreux en régions tropicales : cacao, canne à sucre, palmier à huile... mais aussi méditerranéennes avec l'olivier ou la vigne par exemple.*



## **2.5 - Une transformation et/ou valorisation locale des productions**

Grande est l'importance de la transformation et de la valorisation locale dans les territoires et les terroirs. Un produit de terroir, n'est pas seulement un produit agricole ou artisanal brut, c'est un produit qui subit toute une transformation locale, de façon à apparaître avec toute la richesse de la filière concernée. La transformation locale contribue fortement à la modification de la chaîne de valeur d'un produit en apportant une valeur ajoutée pour l'économie locale tout en renforçant l'identité locale du produit.

**La valeur ajoutée** quant à la transformation et à la valorisation locale est due à la (re)localisation sur le territoire des étapes de transformation (la filière) des produits alimentaires (et plus généralement agricoles). Dans la répartition classique des filières, on voyait les valeurs ajoutées captées par des opérateurs et des territoires bien éloignés du territoire de production. Cette organisation des filières a largement contribué à la paupérisation de nombreux territoires agricoles et des exploitations familiales qui devaient se contenter de produire avec une valeur marchande très limitée de la production alors primaire. Il faut ajouter l'incidence importante sur l'emploi car la (re)localisation des filières peut constituer des gisements d'emplois durables non délocalisables.

*On peut citer des productions transformées localement dans le secteur du fromage ou du vin (en Europe) qui ont vu ainsi leur richesse locale multipliée par six et l'emploi local multiplié par quatre dans de nombreux cas ! On peut citer également l'huile d'Argan au Maroc.*

**Le renforcement de l'identité du produit** à partir de sa transformation locale est un aspect majeur : bien des espèces, variétés ou races locales ne sont nullement valorisées dans les conditions marchandes standardisées ou banalisées. Mais quand leur caractère local est affirmé et mis en valeur par des préparations ou des transformations faisant souvent appel à des savoirs faire eux aussi locaux, on a là une ré appropriation locale de l'identité des produits concernés et la valorisation économique peut alors être bâtie comme patrimoine local. Notons qu'on n'est pas dans la nostalgie, même s'il y a un support culturel bien évidemment : les territoires sont des espaces de projets basés sur une dynamique d'innovation. Croire que la valorisation de l'identité c'est une nostalgie, un retour en arrière, un culte d'un produit ancien, est une erreur profonde. Certes, il ya des racines mais l'identité d'un territoire est quelque chose qui vit et se développe. Et sans l'innovation, il n'y a pas de vie et pas de développement.

*On peut citer l'Aubrac, en France, où une dynamique d'innovation qui a été générée par une communauté humaine menée par quelques hommes de valeur s'est mise au service de l'identité et du développement de plusieurs produits du territoire : fromage, viandes...*

**La répartition locale de la valeur ajoutée** constitue un point essentiel en matière d'enjeu économique. Seule la mobilisation des acteurs peut permettre une répartition ou une redistribution locale. Sinon, on peut avoir des situations d'entreprises qui monopoliseraient la manne économique des terroirs ce qui limiterait singulièrement l'impact de ces terroirs sur le développement local. On voit là toute La répartition locale de la valeur ajoutée constitue un point essentiel en matière d'enjeu économique.

Seule la mobilisation des acteurs peut permettre une répartition ou une redistribution locale. Sinon, on peut avoir des situations d'entreprises qui monopoliseraient la manne économique des terroirs familiales dès que cela est possible. D'où l'importance des transformations de produits au sein même des exploitations dès que cela est



possibles.

*L'Afrique de l'Ouest est riche d'exemples de produits « identitaires » transformés localement ; citons p.ex. : le gari et l'atiéké du Togo et de RCI, à partir de semoule de manioc, le beurre de karité au Burkina, le riz de montagne en RCI, le riz de Kovié au Togo, l'huile de palme rouge en RCI, le café Ziama-Macenta, le fonio du Fouta-Djalou, les bananes de Naine et l'ananas de Nafrienia en Guinée, l'échalote du pays dogon, le miel de Casamance. Une liste – non exhaustive – est portée en annexe 3.*

## 2.6 - Une valorisation de la spécificité et de la typicité des produits

La typicité des produits est une caractéristique qualitative fortement distinctive d'un type de produit marqué par les caractères patrimoniaux du territoire et ou de savoirs faire locaux (traditionnels mais aussi innovants). Lorsque cette typicité, cette identité locale d'un produit, est clairement perceptible par les consommateurs, la chaîne de valeur est modifiée au bénéfice des producteurs concernés.

*Un exemple est celui du Beaufort, un fromage français : à travers la gestion de troupeaux, la gestion des alpages, la fabrication fromagère en différents lieux, toute une mobilisation de savoirs et de savoir-faire des exploitations agricoles aboutit à des produits d'une qualité et d'une typicité remarquables.*

**Les labellisations**, Indications géographiques (AOP, IGP...), labels Bio... constituent une démarche dépendant des possibilités et réglementations nationales mais aussi des mobilisations communautaires. Par « labellisation » nous entendons bien évidemment les labels d'identité géographique telles qu'elles sont reconnues et quelque peu développées dans de nombreux pays africains (voir annexe 2), et dont un avantage majeur est de se protéger contre les usurpations et les concurrences déloyales.

*Le Poivre du Penja, le miel d'Okou et le café Ziama-Macenta : ces trois produits, issus de terroirs africains, sont les premiers à se voir décerner une Indication géographique protégée (IGP) par l'OAPI. En 2013, près de seize pays africains reconnaissent ces trois produits en tant qu'IGP.*

*Le poivre de Penja (Cameroun) fait partie des poivres d'exception, très recherchés par les plus grands chefs et les plus fins gourmets. Sa qualité provient du terroir particulier de Penja, exceptionnel tant du point de vue du sol que du climat, et du savoir-faire particulier développé par les artisans de la région.*

*Le miel d'Okou (Cameroun) est un miel rare, reconnaissable à sa couleur blanche et à sa texture, naturellement crémeuse. Il est frais en bouche, avec des arômes de fleurs et d'agrumes. Les abeilles butinent les flancs du mont Okou, jusqu'à 2000 m d'altitude environ dans la forêt protégée de Kilum-Ijim, haut lieu de biodiversité, qui couvre une surface de 20 000 ha. Les apiculteurs y installent des ruches préalablement colonisées en savane. Le miel blanc d'Okou est un met délicat et quasiment introuvable.*

*Le café Ziama-Macenta (Guinée) présente des caractéristiques qui le rapprochent d'un arabica : saveur acidulée, peu d'amertume, une intensité aromatique élevée, un arôme persistant, fort et fin. Ces caractéristiques, remarquables pour un robusta, proviennent du sol et du microclimat qui règne autour du Mont Ziama en Guinée forestière.*

**Des démarches moins officielles visant à associer un produit au territoire** concerné avec ses traits spécifiques, valant patrimoine : des savoirs faire traditionnels, des variétés de produits végétaux ou des races animales, des innovations locales concernant une production ou sa transformation, des préparations culinaires locales de produits alimentaires... sont autant d'atouts dont peut disposer un territoire et les exploitations familiales concernées pour valoriser et commercialiser des produits. Notons que l'obtention d'un label d'identité géographique est un long et difficile parcours que seuls des produits considérés comme remarquables peuvent obtenir ; d'où l'importance des démarches basées sur la valorisation du patrimoine du territoire tel que nous



l'évoquons ici.

*Au Burkina Faso, le CENABIO a mis en œuvre une démarche de labellisation collective pour certains produits « bio ».*

Les « **paniers de biens** » est une façon de valoriser la spécificité patrimoniale économique d'un territoire par l'association cohérente de biens et productions locales toutes marquées d'une typicité, d'une spécificité territoriale. Ces biens du territoire peuvent être des productions alimentaires, primaires ou transformées (jusqu'à des plats cuisinés), mais aussi des produits artisanaux ou de service (hébergement typé, restauration de cuisine locale...). Testé dans des zones touristiques, un tel « panier de biens » fonctionne à merveille auprès des touristes qui voient dans cet achat d'un ensemble de produits typiques, une façon de s'imprégner, conserver et consommer un peu du territoire qu'ils visitent et qui sont alors disposés à en payer un prix plus élevé. Il en va de même avec des populations urbaines qui voient dans un panier de biens une façon de garder un contact gustatif mais aussi affectif avec un territoire voisin ou auquel ils sont attachés ou parfois dont ils sont originaires.

## 2.7 - Une commercialisation maîtrisée

**Des circuits courts et/ou des marchés (urbains, touristiques...) de proximité...** permettent d'échapper aux filières longues avec plusieurs intermédiaires de façon à maîtriser localement l'ensemble de la filière et des valeurs ajoutées. Ils constituent une démarche commerciale relativement accessible pour des communautés locales lorsque des villes ne sont pas trop éloignées. Mais souvent l'éloignement des marchés, les coûts en termes de distance ou en termes de desserte routière constituent des handicaps d'autant plus importants que les territoires porteurs d'avenir en terme de produits sont souvent dans des conditions d'éloignement ou de difficultés d'accès.

*L'exemple des AMAP, en France, est particulièrement intéressant : Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et de paysans (ou artisans transformateurs) prêts à entrer dans une démarche de commercialisation en circuit court (de proximité). Ils établissent entre eux un contrat selon les modalités suivantes : Ensembles, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison (fruits, légumes, œufs, produits laitiers, viande...) et ce selon les saisons de production. La diversité est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires. Pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le paysan met les produits frais (ex. les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires, ce qui constitue leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au paysan de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Le lieu de distribution est soit l'exploitation elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville.*

*On peut regretter que, faute d'avoir préféré une démarche de valorisation locale des graines, les promoteurs du coton sans gossypol en Afrique, ont préféré mettre fin à une expérience très prometteuse. Les **marchés nationaux** constituent un enjeu majeur dès que des productions révèlent un potentiel dépassant nettement le commerce local. Ils sont souvent la seule possibilité pour des territoires éloignés des villes : les associations de produits à l'image du territoire (ses paysages, ses traditions...) ainsi que les paniers de biens apparaissent comme bien adaptés pour valoriser au mieux l'aspect identitaire des produits.*



*Les contraintes de l'alimentation des villes (y compris des urbains les plus pauvres) sont très élevées, et donc aussi le défi qu'elles représentent pour les agricultures paysannes : il convient toutefois d'examiner le cas spécifique de chaque filière ; cf p.ex. le cas du riz, du lait, du poulet de chair, des fruits et légumes, car certaines d'entre elles peuvent offrir des opportunités intéressantes (les cultures maraîchères et fruitières, le « poulet bicyclette » par ex. concurrent du poulet de chair brésilien) .*

**Les marchés internationaux** constituent un enjeu majeur dès que des productions révèlent un potentiel important. La question est alors celle de la notoriété, le plus souvent attachée à un label qui peut être une Indication géographique ou un label de type Bio, En effet, les labels ont un double avantage : d'une part, ils informent les consommateurs, notamment quant à la qualité et la typicité du produit concerné ; d'autre part, ils identifient le lieu d'origine du produit et en assurent une certaine protection marchande selon les accords internationaux.

*A noter une demande croissante de certains produits « bio » : c'est le cas du sésame mais aussi du soja (pour l'alimentation des volailles, et du fonio. Dans l'ensemble, toutefois, l'Afrique de l'Ouest exporte encore très peu de produits agricoles labélisés, notamment en Indications géographiques (AOP ...)*

## 2.8 – Une qualification des hommes et des femmes

L'initialisation comme la réussite de projets visant au développement durable et identitaire de territoires dépend largement de la mobilisation des communautés d'hommes et de femmes, des exploitations et des autres acteurs économiques du territoire concerné.

**L'animation** est un enjeu majeur pour les acteurs et les communautés humaines du territoire : il s'agit de l'information et de son partage, de la formation et de l'accompagnement pour mieux connaître le territoire ( le diagnostiquer). Tout cela afin d'être capable d'élaborer un (des) projet(s) de territoire et mettre en œuvre les démarches correspondantes.... C'est probablement là la clef pour réussir une véritable mobilisation et un engagement significatif d'exploitations familiales autour d'un projet territorial identitaire et durable. Il faut souligner le lien étroit avec la gouvernance des projets concernés.

**Préparer aux métiers et aux techniques** par des Formations qualifiantes (initiales ou continues) pour le développement du territoire est un deuxième aspect tout aussi important. L'identification des besoins est une première étape qui doit mettre en évidence les savoir faire (et savoir agir) nécessaires pour les activités (et éventuellement les métiers) que le(s) projet(s) de développement va (vont) faire évoluer ou émerger : techniques d'aménagements, pratiques d'agro-écologie, techniques de transformation des produits agricoles, etc. Il s'agit de savoirs techniques, mais aussi de savoir-faire constitués de nombreux aspects comportementaux (initiative, travail en équipe, adaptabilité...). La mise en perspective de ces savoirs et savoir faire selon les acteurs et les moyens disponibles et les étapes prévues ou prévisibles, permet de dégager des priorités et des échéances.

Le choix des **modalités de formation** pour qualifier les acteurs (et jeunes) du territoire dépend largement de la présence ou de la proximité de structures de formation adaptées c'est-à-dire ayant une expérience concrète dans les formations qualifiantes. Notons que des centres de formation en alternance constituent un moyen particulièrement bien adapté pour les jeunes.

Pour les acteurs (le plus souvent adultes) des exploitations familiales ou des artisans existants, des modalités très proches de ces acteurs économiques sont nécessaires avec des formateurs très mobiles et très professionnels.



L'exemple des Maisons Familiales Rurales (MFR) mérite d'être cité : l'alternance systématique dans les enseignements et les formations, l'implication des parents dans la gestion des établissements, les contrats avec les entreprises et acteurs économiques locaux pour les formations pratiques et les formations continues... autant d'atouts qui impliquent grandement les MFR dans le développement des territoires.

## 2.9– Une gouvernance adaptée et une mobilisation des collectivités territoriales

La **gouvernance** des projets communautaires doit se caractériser par une mobilisation, une participation, un partage des connaissances, des responsabilités comme des avantages. Ce sont là des points essentiels sans oublier que la responsabilité et la représentativité vis-à-vis des tiers nécessite une répartition précise des responsabilités au sein de cette gouvernance. Rappelons que cette gouvernance est une condition nécessaire à la réussite du développement territorial, notamment sur le plan économique.

*Le modèle des Parcs Naturels Régionaux en France en témoigne. Une étude très récente du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) le précise avec intérêt. Elle insiste sur leur originalité dans le paysage institutionnel. "Leur création et leur mode de gouvernance sont fondés sur la volonté des actrices et acteurs locaux ainsi que sur les partenariats entre État et collectivités territoriales (un ou plusieurs régions et départements, des communes et souvent des intercommunalités). Leur fonctionnement favorise la participation des partenaires du territoire (organismes socioprofessionnels, établissements publics, associations...) et les liens avec la population locale. Leurs actions mettent l'accent sur l'animation et l'ingénierie de projets, sur la transversalité, l'éducation et l'information du public." Le CESE vante notamment leur vocation de "territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux". Ils sont aussi à ses yeux "un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel"\**

**Pour en savoir plus :** <https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-parcs-naturels-regionaux-apports-l-amenagement-et-au-developpement-durable-des-territoires-et-perspectives>

**Les Collectivités territoriales** n'ont pas la vocation à constituer des projets mais ont une mission de soutien et d'accompagnement. Leur présence et leur soutien est essentiel et il semble difficile d'imaginer un projet de ce type sans l'engagement de(s) collectivité(s) territoriale(s) concernée(s).

**A l'échelle nationale, la politique agricole** ou la planification (rurale et/ou agricole) constitue un facteur essentiel qui peut soutenir ou, au contraire s'opposer aux dynamiques territoriales. Il faut citer la politique de labellisation (Indications géographiques, Label de type Bio...) qui peut constituer un outil puissant pour les exportations de produits locaux marqués d'une qualité et d'une typicité. La politique des prix est essentielle et peut, par les incitations et les réglementations permettre des prix incitatifs et des possibilités de redistribution locale à l'opposé des captations des plus values par certains acteurs au détriment des exploitations familiales. La politique environnementale peut jouer un grand rôle si elle soutient (subventions, incitations...) les options vers l'agro écologie ou vers des aménagements de durabilité. Les questions foncières sont également très importantes car la sécurité dans ce domaine est une base essentielle pour les exploitations paysannes : les accaparements fonciers qui sont constatés dans de nombreux pays sans véritable politique de limitation, sont une catastrophe tant pour le développement territorial que pour la production agricole nationale, notamment



alimentaire.

**A l'échelle régionale, ce sont notamment les politiques d'aménagement du territoire** qui peuvent jouer un rôle important : sans infrastructures de transports et de communication adéquates, par exemple, il est difficile, voire impossible de développer les économies sur le territoire et le transport des produits. Quant aux aménagements de petite irrigation, ils peuvent permettre aux exploitations paysannes de faire face aux aléas climatiques qui sont redoutables dans nos régions sahélo soudaniennes...

**A l'échelle locale, notamment communale,** de petits financements peuvent être déterminants notamment pour les infrastructures nécessaires au stockage et/ou à la transformation locale des produits ; mais surtout, des conditions essentielles à la mobilisation et à une bonne gouvernance peuvent être mobilisées : réglementations et pratiques locales quant au foncier, voirie communale et desserte des terres agricoles, moyens d'animation locale pour l'information et la mobilisation des exploitations et des autres acteurs économiques,

### 3. Conclusions

La démarche proposée de développement territorial durable et patrimonial ne peut certes pas prétendre résoudre à court terme les graves questions de l'alimentation des villes ou la crise alimentaire qui frappe nombre de pays. On peut cependant relever le fait que le développement agricole basé sur les territoires peut progressivement amener les territoires vers plus d'autonomie alimentaire, ce qui représente un progrès économique important pour le pays concerné, notamment en terme d'équilibre des échanges ; ce qui peut également conduire les exploitations familiales vers plus d'engagement dans l'alimentation des villes. En effet, des produits de qualité et transformés localement constituent des atouts importants car ils peuvent être commercialisés et transportés à des coûts moindres (les produits transformés ont largement moins de poids en eau) et sans les pertes considérables qui sont dues au transport de produits alimentaires bruts, comme c'est largement le cas aujourd'hui.

Le potentiel de valorisation des ressources locales (cultures fruitières, vivrières, maraîchères, produits animaux, condiments...), grâce à cette démarche, est loin d'être négligeable. Il convient donc de donner le maximum de chances aux exploitations familiales des territoires pour produire d'une façon durable en produisant, transformant et commercialisant des produits marqués de cette dynamique patrimoniale du territoire concerné. L'impact économique de cette démarche doit être souligné : la qualité, la typicité et la transformation locale sont des atouts dans une dynamisation de l'économie territoriale et des exploitations (et artisans) familiales et un renversement de l'échelle de valeurs : valeur ajoutée et emplois peuvent être considérablement accrus.

Et n'oublions pas l'impact écologique de cette démarche axée sur les territoires : mieux gérer la biodiversité, les sols, les paysages, pratiquer une agro écologie, diminuer considérablement les externalités notamment par la transformation, sur place des productions... autant d'atouts dans cette lutte contre la dégradation accélérée du milieu naturel et le changement climatique catastrophique. Et la mobilisation des acteurs et des habitants est un atout important d'autant plus, que les réactions ne sont pas les mêmes «selon que l'on demande à la population de défendre la nature (elle bâille d'ennui ...) ou de défendre son territoire (elle se mobilise...)», selon le sociologue Bruno Latour (Le Monde 21-22 juillet 2018).



### *Annexe 1 : Quelques définitions*

La notion de **territoire** (étendue de terre occupée par un groupe humain ou qui dépend d'une autorité) prend en compte l'espace géographique ainsi que les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Elle inclut l'existence de frontières, pour un territoire politique ou administratif, ou de limites pour un territoire naturel. Dans une conception dynamique des territoires (développement territorial), un territoire peut être considéré comme un espace de projet(s) pour des communautés humaines regroupant des acteurs locaux (exploitations familiales, artisans ...) désireux de valoriser les potentialités locales, par une (des) actions porteuses de l'identité du territoire.

« **Un terroir** est un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit autour de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition. » Définition élaborée par un groupe de travail INRA-INAO et repris par l'UNESCO (2005)

Pour en savoir plus : <https://planeteterroirs.org/rencontres-internationales/unesco-2005/?cn-reloaded=1>

Le mot « **développement** » est préféré au mot « croissance » car ce dernier renvoie à un concept strictement économique et (pré)détermine l'évolution du territoire par un choix qui n'aborde ni les voies (quid de la durabilité ?) ni la répartition des fruits de ladite croissance (quid des inégalités ?). Nous préférons l'approche de François Perroux qui place le développement comme l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques. Nous retenons donc la définition suivante : « ensemble des changements –productifs ou sociaux- qui concourent à l'amélioration des conditions d'existence d'une population donnée dans son ensemble » (In l'Economie de A à Z ; Alternatives économiques).

**Le développement local** : est un processus utilisant les initiatives locales afin de promouvoir le développement d'un territoire donné. Il vise ainsi, à associer l'ensemble des énergies à des fins à la fois de créer de la richesse économique et de répondre aux besoins des habitants.

**Le Panier de biens et services** : Dans un contexte de différenciation des produits et de complexification croissante de l'offre, le panier combine un ensemble de caractéristiques objectives des produits (goût, senteur, saveur,...), à un ensemble d'attributs, d'images ou de symboles ayant un caractère cognitif. Les produits du panier, qui résultent d'une culture et d'une histoire longue, se renvoient les uns aux autres, avec une origine territoriale commune et une image de qualité cohérente, et sont peu substituables aux produits génériques. Leur production est spécifique, liée à un terroir, un savoir-faire, des innovations, peu faciles à reproduire. La consommation sur place de ces produits est également facilitée par l'attraction de services marchands ou non marchands qui jouent le rôle d'opérateurs de ressources, c'est-à-dire de prestations dont la consommation est structurellement liée à d'autres produits du panier : par exemple le tourisme, la gastronomie, les résidences secondaires, qui facilitent l'accès de leurs usagers au panier de bien.

Pour en savoir plus : <https://journals.openedition.org/economierurale/366#tocto2n1>



## **Annexe 2 : Les Indications Géographiques en Afrique**

Les accords de Bangui (1977) ont créé l'Organisation africaine de la propriété (OAPI) qui a mandat sur les signes de qualité (1983). En 1999 : Modification de l'accord de 1977 : élargissement de la définition des A.O. en conformité avec l'Accord ADPIC (1994)

Pour l'OAPI : « L'enregistrement international d'une indication géographique, effectué en vertu des stipulations de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des indications géographiques et leur enregistrement international et ayant effet dans un Etat membre au moins, produit, dans chacun des Etats ... les mêmes effets que ceux qui auraient été produits si l'indication géographique avait été enregistrée auprès de l'Organisation. . ». Entre 1977 et 2013, l'OAPI n'a enregistré aucune I.G. Les seules Appellations d'origine étudiées étaient dues à l'appartenance des pays concernés aux Accords de Lisbonne avec trois possibilités : Appellations d'origine ; Dénominations traditionnelles ; Indications de provenance (dans certaines conditions).

L'Accord de Lusaka signé par un certain nombre de pays d'Afrique (16 pays anglophones) a créé l'Organisation Régionale Africaine de la propriété Industrielle (ARIPO). Le Conseil d'ARIPO a adopté le protocole de Banjul sur les marques qui donne mandat au Bureau d'ARIPO de recevoir et traiter les demandes de marques au nom des Etats parties au protocole. Selon le protocole de Banjul, une IG peut être enregistrée comme marque collective ou marque de certification; un déposant peut remplir une seule demande soit auprès d'un des Etats contractants soit directement auprès de l'ARIPO et désigner les Etats où la protection est recherchée.

Les Accords ADPIC (en annexe de la création de l'OMC, à Marrakech, 1994) indiquent les secteurs de la propriété intellectuelle couverts par l'Accord dont les indications géographiques, y compris les marques, les appellations d'origine et la protection des obtentions végétales. L'Accord s'articule autour des trois principaux éléments suivants:

- Normes minimales de protection devant être prévues par chaque Membre. Les principaux éléments de la protection sont définis, à savoir l'objet de la protection, les droits conférés et les exceptions.
- Moyens de faire respecter les droits
- Règlement des différends.

Aux termes de l'Accord ADPIC, les indications géographiques sont « des indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un Membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique (article 22:1). Cette définition précise donc que la qualité, la réputation ou une autre caractéristique d'un produit peuvent être des éléments suffisants pour qu'il soit protégé par une indication géographique, lorsqu'ils ne peuvent être attribués qu'à l'origine géographique du produit en question. »

L'Arrangement de Lisbonne sur les signes de qualité a été ratifié par 26 pays africains. L'Arrangement de Lisbonne stipule qu'afin de pouvoir être enregistrée auprès du Bureau international de l'OMPI, une "appellation d'origine" doit être "reconnue" et "protégée" dans le "pays d'origine". Il définit ensuite l'"appellation d'origine" puis le "pays d'origine". Pour l'Arrangement de Lisbonne une Appellation d'origine est: « la dénomination géographique d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus exclusivement ou essentiellement au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et les facteurs humains ».

Le Règlement de l'Union Européenne sur les Indications géographiques (2006) autorise les pays A.C.P. à enregistrer leurs I. G. dans le registre européen ce qui correspond à la reconnaissance des IGP africaines dans les 27 pays de l'U.E.



**Les accords de partenariat économique ou APE** sont des accords commerciaux visant à développer le libre échange entre l'Union européenne et les pays ACP.

Ces accords, dans leur état actuel, prévoiraient la suppression immédiate des droits de douane sur les produits originaires des pays signataires entrant dans l'Union européenne, et la suppression progressive des droits de douanes sur les produits originaires de l'Union européenne lors de leur entrée dans les pays signataires. Selon les organisations paysannes et les acteurs non étatiques du Mali, les accords de partenariat économique auront de graves conséquences pour l'agriculture et les économies nationales. Une délégation parlementaire française indique qu'elle « est gravement préoccupée par le fait que la mise en œuvre du libre-échange, malgré les précautions actuellement envisagées par la Commission européenne, entraînera un choc fiscal, agricole, industriel et sur la balance des paiements d'une telle ampleur pour nos partenaires, qu'il pourrait compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, alors que l'Afrique subsaharienne souffre, dans ce domaine, de retards si inquiétants qu'ils constituent une menace pour la paix et la stabilité internationales ». Ces accords devraient servir de cadre pour les reconnaissances d'Indications Géographiques.

Le **Programme d'appui à la mise en place des indications géographiques (PAMPIG)** dans les Etats membres de l'OAPI a abouti, en 2013 à la reconnaissance de trois IGP (poivre de Penja, du miel blanc d'Okou, café Ziama Macenta, voir annexe 3). Une deuxième phase visant la poursuite des actions en faveur de la valorisation des produits locaux, a été officiellement lancée en novembre 2017 à Yaoundé. C'est le départ d'un déploiement de quatre années d'activités dans l'espace OAPI, qui devraient aboutir à l'enregistrement de nouvelles indications géographiques africaines.

Le PAMPIG II bénéficie de l'appui technique et financier de l'Agence française de développement (AFD) et du soutien institutionnel des Etats membres, lesquels ont reconnu, à travers une Déclaration solennelle, à Ouagadougou que : « *le lien des qualités de produits particuliers avec les terroirs de production permet d'asseoir une réputation donnant ainsi à ces produits une large notoriété ; cette notoriété doit être légalement reconnue afin de rendre illicite toute usurpation de nature à porter préjudice à l'économie nationale* ».

Le programme vise à consolider les acquis de la première phase et à encourager un climat institutionnel favorable au développement des indications géographiques tant au niveau de l'OAPI que de ses Etats membres. Il se décline en trois composantes principales : le renforcement et la pérennisation des missions de l'OAPI en matière d'indication géographique, l'appui à l'émergence des capacités nationales de validation et d'accompagnement des démarches d'indication géographique, l'appui aux filières pilotes du PAMPIG I et à de nouvelles filières.

Plus concrètement, ce sont quatre pays, à savoir : le Bénin, le Cameroun, La Guinée et la Côte d'Ivoire et six nouvelles filières qui seront accompagnées pendant les quatre années à venir.



***Annexe 3 : Quelques produits « de terroir » en Afrique sub-saharienne***

De nombreux produits ont une identité locale qui pourrait, théoriquement, les orienter vers une Indication Géographique. On peut en citer quelques uns :

Bénin :	Gari de Salavou : semoule de manioc
Burkina Faso	Haricots verts du pays Mossi Beurre de Karité
Cameroun	Poivre du Penja Miel d'Oku Sorgho blanc du nord
Congo	Chikwang du Bassin du Congo, manioc préparé
Cote d'Ivoire	Riz de montagne de Man Huile rouge Atiéké, semoule de manioc Toiles de Khorogo
Guiné	Café Ziama-Macenta Huile de palme de Boké Fonio du Fouta D. Riz de montagne du Fouta D. Bananes de Naine Ananas de Nafrenia
Ghana	Tissu Kente
Gabon	Okoumé ; bois Sardines du Gabon
Kénya	Thé noir Café arabica, Fleurs coupées, Kiondo (sacs en sisal), Liqueurs fermentées, Soie sauvage
Mali	Bogolan, toiles Echalote du pays Dogon
Madagascar	Vanille d'Antala Riz rouge, vary mena des Hautes terres Letchis de l'est



Maurice	Haricots rouges de Baie Topaze, Piment Rodrigues Thé Bois-Chéri, Litchi Tai So, Miel de Rodrigues, Rhum St Aubin, Café de Chamarel
Nigeria	Igname Noix de Kola
RCA	Pwété d'Oubangui, poisson
Rwanda	Café arabica Thé (Gizovu, Zaïre Nil)
Senegal	Thiof, poisson Miel de Casamance
Tanzanie	Clou de girofle
Togo	Riz de Kovié,



**Annexe 4 : Une référence ancienne de développement territorial:**

***La Sakay et le Moyen Ouest Madagascar***

Entre 1959 et les années 1980, deux projets de développement successifs (Sakay et ODEMO) ont fortement marqué le territoire du Moyen Ouest de Madagascar. Mais surtout ces deux projets s'inscrivent dans une réalité d'une grande actualité pour le développement d'un territoire dans une préoccupation de spécificité et de durabilité ainsi que de promotion d'une agriculture familiale. Plus précisément, ces projets s'articulaient autour de quelques principes majeurs :

- une démarche agro-écologique allant depuis les dispositifs anti érosifs et bocagers à la parcelle jusqu'aux systèmes de culture basés sur des successions de cultures et d'une jachère fourragère avec une fertilisation organique et/ou des engrais verts ;
- une valorisation maximale des productions sur le territoire et même au sein des exploitations depuis des systèmes d'élevage valorisant les productions végétales et les jachères fourragères jusqu'à la transformation sur place des productions végétales ;
- un développement d'exploitations paysannes familiales capables d'accéder à des marchés pour des produits transformés et spécifiques et disposant de moyens adaptés aux conditions locales...

Le Moyen Ouest constitue une unité naturelle bien typée et « son originalité réside dans l'écrasante prédominance des aplanissements relativement récents » (J. P. Raison, 1984) avec une altitude entre 750 et 1100 mètres. Le réseau hydrographique divise la région en une multitude de plateaux de faible superficie séparées par des vallées toujours humides et plus ou moins larges ce qui donne un moutonnement de collines. Deux saisons contrastées se succèdent, l'une sèche, pouvant durer sept mois, et souvent sans aucune pluie, l'autre humide avec de fortes pluies pouvant atteindre 70 mm en quelques heures ce qui constitue un fort risque érosif. La pluviométrie moyenne est de 1700 mm par an. Les sols des plateaux (les tanety) sont très argileux, de bonne fertilité mais de mise en valeur délicate compte tenu du fort risque érosif (on peut relever jusqu'à 10 t/an et par ha d'érosion) ; leur mise en valeur agricole nécessite des précautions anti érosives.

Très peu peuplé dans les années 1950 (1,8 hab./km<sup>2</sup>), le Moyen Ouest a été longtemps un vaste pâturage pour des troupeaux appartenant, pour l'essentiel, à des notables des Hautes Terres. Après l'indépendance, l'immigration vers le Moyen Ouest connut un certain essor : immigration spontanée venant des Hautes Terres voisines et surpeuplées essentiellement mais aussi opérations ponctuelles d'immigration organisée comme la SOMASAK.

Le projet Sakay consistait en la mise en place d'exploitations familiales pour des immigrants réunionnais. 200 familles réunionnaises furent selon une démarche technique et micro économique considérés comme une réussite (voir notamment l'appréciation de René Dumont : Un agronome dans les campagnes malgaches, 1959). Mais le projet fut un échec politique et s'arrêta en 1971, les réunionnais quittant le pays.

L'ODEMO, créé en 1967, avait vocation à aborder le développement de l'ensemble du Moyen Ouest et d'accompagner les migrations de population venant essentiellement des Hautes Terres. Il s'inscrivait dans les démarches techniques mises au point dans le projet Sakay en tirant partie des erreurs qui furent présentes dans ce projet. Basé sur l'installation et/ou le développement des exploitations paysannes, il fut réalisé autour des actions principales suivantes :



- Approche globale des bas fonds et plateaux (tanety) avec une place importante aux rizières et à la mise en valeur des bas fonds (maraichage, cultures fourragères, pâturage); cette importance des rizières de bas fonds était essentielle pour les agriculteurs malgaches.
- Aménagements anti érosifs et embocagement des tanety avec une démarche progressivement moins couteuse et plus pratique: les bourrelets et fossés en courbes de niveau furent simplifiés (réalisés à la charrue) en courbes parallèles avec des lentilles de redressement plantées en arbres.
- Culture attelée bovine avec, si possible, charrue réversible : labours à plat assurant l'évolution du profil en terrasses et l'enfouissement de la matière organique.
- Rotations longues avec succession des cultures (maïs, riz légumineuse, manioc...) avec jachère fourragère, fumure organique (fumier des élevages) et, si possible engrais verts ;
- Large place aux cultures traditionnelles (riz de rizière et, sur les tanety : manioc, voanjoboury -pois de terre-, haricots, arachides...), en plus du maïs, riz pluvial et, plus tard, soja;
- Association agriculture-élevage (bovins en semi embouche - dabok'andro-, ou, selon les zones, élevage de porcs),
- Endettement des agriculteurs limité au maximum : travaux d'aménagement réalisés par les agriculteurs (sauf piquetages), maisons construites par les immigrants avec les matériaux disponibles sur place, location possible de matériel agricole...
- Transformation /valorisation locale des productions végétales (transformation du maïs, manioc, fabrication de provende pour les élevages, rizerie...).
- Superficies des exploitations diverses selon les zones et l'origine des agriculteurs (immigrant en cours d'installation ou agriculteur-éleveur en place) et variant de 7 à 15 ha de tanety, 1 à 4 ha de bas fonds, à quoi il faut ajouter des pâturages essentiellement sur les pentes de superficies variables et pas toujours appropriés individuellement.
- Association et mobilisation des agriculteurs, immigrants et anciennement installés, ainsi que des communautés rurales.

En 1973, l'approche globale des exploitations paysannes menée par l'ODEMO fut contestée au profit d'une vulgarisation de techniques visant une augmentation de la productivité pour certaines productions avec paquets technologiques (engrais notamment). Ce fut progressivement la fin du projet dans sa forme initiale et la fin progressive de 15 à 20 ans d'agro écologie et de développement spécifique sur ce territoire.

L'absence d'évaluations rigoureuses permet difficilement de tirer tous les enseignements des projets Sakay et ODEMO ; des mesures de rendement à l'hectare des cultures faites en 1980 chez des producteurs (CIRAD, 1980) donne cependant des indications quant à la réussite technique du projet ODEMO : 1,5 à 5 t de maïs, 1,5 à 3,5 t de riz pluvial, 15 à 35 t en manioc et 1 à 2 t en arachide. Ces résultats sont d'autant plus notables que des mesures de rendements en riz pluvial fait après remplacement des fumures organiques par des fumures minérales dans la rotation, indiquent des stabilisations voire des baisses : 2,1 t/ha en moyenne contre 2,2t/ha avec fumure organique (FAO, 2000).

Le projet ODEMO était loin d'être parfait et des pans entiers d'un développement durable écologiquement et économiquement ou socialement ne furent pas ou peu traités : responsabilité des communautés locales, formes de crédit aux agriculteurs, transformation des productions au sein des exploitations, commercialisation... mais, dans le contexte de l'époque et compte tenu des réserves et même de l'hostilité d'une large partie des agronomes et des décideurs, cette expérience peut être retenue comme particulièrement innovante et en avance sur son temps. On le doit en grande partie à un agronome remarquable, Jean Joseph Thomas (mort en 1985) qui a su dans les années 1960, inventer, imposer et conduire un mode de développement durable et spécifique au territoire du Moyen Ouest s'appuyant sur les exploitations familiales.

